

# ***Lettre de Liaison de l'association Nature Comminges***

Septembre 2004

(Réunion mensuelle du 30 août 2004)

Association agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie—Rue des filateurs 31800 Saint-Gaudens  
Tel : 05-62-00-13-06 / Tel et Fax : 05-61-95-03-70

## **En hommage à l'ours Papillon !**

Papillon était le dernier grand ours mâle de souche pyrénéenne vivant entre les vallées d'Aspe et d'Ossau, véritable symbole de chair et d'os. Jean-Jacques Camarra suivait ses déambulations depuis plus de 20 ans. Difficile d'évaluer son grand âge, mais il s'agissait visiblement d'un record de longévité pour un plantigrade ! Certains ont eu la chance de découvrir ses empreintes dans la neige, ou de le croiser dans les coins les plus reculés de la hêtraie sapinière béarnaise. Sa disparition cet été, sur fond de polémique en vallée de Luz, pose de nombreuses interrogations sur la difficulté d'équiper un ours d'un collier émetteur et sur les pressions qui s'exercent sur l'administration, dans la gestion d'une population d'ours sauvages. Il nous rappelle en tous cas nos devoirs pour assurer un avenir à l'homme et à l'ours dans les Pyrénées. Nous avons bien conscience que le chemin est encore long et qu'il nous faudra encore beaucoup d'efforts et d'humilité pour aboutir à une sauvegarde et à un renforcement de la population ursine ; mais nul ne doute que le monde associatif a l'énergie et la volonté nécessaire pour aller vers cet objectif.



**Photo de Papillon  
Jean-Jacques Camarra**

## **Deux rendez-vous à ne pas manquer cet automne :**

### **Les Automnales du Pays de l'Ours 2004**

Cette année, l'édition des AUTOMNALES DU PAYS DE L'OURS se déroulera les 25/26 septembre à ARBAS (31) et les 2/3 octobre à MASSAT (09). L'ADET souhaite donner une ampleur encore plus forte à ces manifestations. Elle a obtenu le parrainage d'Hubert REEVES et de Nicolas HULOT en faveur la protection de l'ours dans les Pyrénées. La même formule que l'an passé est consacrée à la mise en valeur du patrimoine montagnard :

- **projections** de nombreux films animaliers (L'ours, histoire d'un retour de Michel Tonelli, le Bal de l'ours, la femme qui a vu l'ours, reportages sur les chiens de protection),

- **expositions** (Montagne et Développement Durable -UMINATE-, photographies d'ours des Pyrénées, Paléontologie,

- **conférences** (histoire des relations des Pyrénéens à leur environnement ; table ronde animée par F.Nicolino de Terre Sauvage avec Jean-Pierre Raffin -ancien député européen-, Pierre Yves Quenette -Equipe Technique Ours-, Gilbert Simon -ancien DNP-, F.Arcangélli -Psdt de l'ADET-),

- **randonnées en pleine nature, animations** : démonstrations de conduite de troupeau avec chien de protection, Apéros concerts, repas avec « Broutard du Pays de l'Ours », Concert avec Magyd Cherfi (ex chanteur du Groupe ZEBDA), Jeu de piste ours pour les enfants, atelier de moulage d'empreintes, etc...

- **Marché montagnard avec des stands associatifs.**

### **Journée des Associations à Encausse-les-Thermes**

Organisée par la Communauté de Commune des Trois Vallées, cette manifestation se déroulera le 2 octobre à partir de 9h à Encausse les Thermes. Germain organise dans ce cadre une randonnée-découverte

**Comme d'habitude, toutes les personnes désireuses de nous aider sont les bienvenues sur les stands de NATURE COMMINGES. Nous présenterons cette année, une exposition sur la flore des Pyrénées. N'hésitez pas à contacter Régine (tel : 05-61-95-03-70)**

## **ACTUALITES NATURE**

### **Une reproduction en demi teinte pour le Vautour Percnoptère**

Sur les 4 sites fréquentés par l'espèce en 2004 en Haute-Garonne, le secteur des Frontignes est le seul où la reproduction du Percnoptère ait échoué. Ce site est fréquenté par le rapace chaque année. Des oiseaux y ont niché avec succès sans interruption pendant 13 ans. (données enregistrées par NATURE MIDI-PYRENEES) ; par contre, la saison 2000 a été marquée par un échec de la reproduction consécutif à des activités humaines perturbatrices. La reproduction de 2002 a connu un sort équivalent. Cette année encore, une série d'utilisateurs de loisirs ont continué à fréquenter les abords de l'aire pour l'escalade et le VTT. Cette situation a motivé une nouvelle rencontre avec l'association « Entre Terre et Ciel » accompagnée d'une lettre (13/08/04) au Sous-Préfet de Saint-Gaudens pour relancer le programme de préservation de ces sites rupestres initié par l'Etat en 2004. Ce programme avait pour but d'élaborer des règles de bonne conduite définies en commun, actées par les partenaires et respectées sur le terrain, avec la possibilité pour les services de l'Etat de veiller efficacement au respect de ces règles.

### **Inquiétudes pour l'isard à Melles**

Les populations d'isards sont actuellement en récession dans le Luchonnais et depuis deux ans à Melles (les effectifs ont chuté de 500 à 350 individus entre 2002 et 2004), au point que le plan de chasse est aujourd'hui nul sur ce massif, (alors que les prélèvements s'élevaient à 70 animaux prélevés jusqu'en 2002). Des problèmes sanitaires (pestovirose, un virus détruisant les défenses immunitaires) ont été invoqués mais aucun cadavre n'a été découvert. Suite à des déclarations, la piste du braconnage et d'un réseau de commercialisation est prise très au sérieux. NATURE COMMINGES compte porter plainte contre X avec constitution de partie civile, afin qu'une instruction soit lancée au Tribunal de Grande Instance de Saint-Gaudens.

### **Lagopède alpin : une reproduction catastrophique cette année**

Suite aux protocoles de comptage de l'observatoire des galliformes de montagne durant l'été, la reproduction apparaît moyenne pour le Grand-tétras (0,9 jeune par poule), bonne pour la perdrix grise (supérieure à 1 jeune par poule), mais catastrophique pour le Lagopède (largement inférieure à 1 jeune par poule). La majorité des compagnies levées sur la haute chaîne ne comportaient que des adultes. Cette situation est sans doute due aux chutes de neige tardives cette année en altitude, qui ont limité les zones favorables. Face à cette situation, la DDAF a établi un projet d'arrêté fixant des prélèvements Maximum Autorisés suivants à l'échelle du département : plan de chasse nul pour le Grand-tétras (0 attributions), 3 perdrix grise par chasseur et par an, 1 Lagopède par chasseur et par an. Nous sommes en total désaccord avec le dernier PMA, qui entraînerait directement des prélèvements dans le stock d'adultes et nous allons entamer une action en commun avec NATURE MIDI-PYRENEES.

### **Programme de Modernisation des ZNIEFF de Midi-Pyrénées**

L'inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) est un inventaire du patrimoine naturel réalisé sur le territoire national dans les années 80 pour porter à la connaissance de l'Etat des décideurs les richesses de notre patrimoine naturel. S'il n'a pas de réelle portée juridique, c'est un outil d'aide à la décision pour les projets d'aménagement et les politiques de conservation, une base de dialogue entre les différents utilisateurs du milieu. La modernisation de cet inventaire est devenue nécessaire pour actualiser les données naturalistes, intégrer de nouvelles espèces et de nouveaux sites. Engagée depuis 1995, elle est pilotée par la DIREN (maître d'ouvrage). Le secrétariat scientifique et technique est assuré par le Conservatoire Botanique Pyrénéen et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels. NATURE COMMINGES souhaite s'associer à ce programme en transmettant les données et réfléchit à une convention avec le CREN. Le calendrier de travail s'échelonne jusqu'en 2006 (récolte de données localisées, validation avant d'arriver à une phase de diffusion).

### **Communiqué de presse : Inquiétudes autour du développement du quad**

On assiste en montagne et dans le piémont pyrénéen au développement d'un nouveau véhicule motorisé moins volumineux que le 4 X 4, d'usage plus facile que la moto tout terrain, désormais homologué : le quad. Cet engin, utilisé à l'origine par commodité dans les exploitations agricoles, forestières et les remontées mécaniques, est désormais l'apanage des amateurs de sensations fortes ; certains utilisateurs n'hésitant pas à emprunter certaines pistes communales ou domaniales sans autorisation ou à prolonger abusivement cet usage sur des sentiers, et au-delà en terrain naturel malgré l'interdiction du hors piste par la Loi du 3 janvier 1991 (article L-362-1 du Code de l'Environnement). C'est ainsi que des pratiquants de quad circulant hors piste, ont récemment été observés en vallée du Larboust. Le quad ne vient pas remplacer le 4 X 4 ou la moto sur le marché du loisir motorisé. C'est un nouveau marché qui accroche une nouvelle clientèle et qui a un taux de progression largement supérieur aux 4 x 4 et aux motos. Aussi, notre association de protection de l'environnement renouvelle sa confiance envers la majorité des usagers, d'ordinaire respectueux de la réglementation, de la montagne et de ses habitants. Mais elle tient à rappeler que les passages répétés peuvent provoquer une forte érosion des sols, et reste soucieuse de prévenir la fréquentation diffuse (hors piste, circulation sans autorisation) portant atteinte à l'équilibre écologique des sites et générant des conflits d'usages et n'hésitera pas à porter plainte, si nécessaire. Elle demande aux Maires de signaler les interdictions de circulation aux usagers non professionnels des pistes réservées aux forestiers et aux éleveurs, de prendre des arrêtés en ce sens et de ne pas autoriser les randonnées en pleine nature sollicitées par certains professionnels. Par ailleurs, il est de la compétence de l'Etat de faire connaître les lois régissant la circulation dès l'achat du véhicule, de ne pas promouvoir l'activité, de faire intervenir les agents plus fréquemment. Enfin, le législateur doit encadrer plus sévèrement la promotion faite lors de certaines compétitions (les articles L-362.3 L-362.4 s'ils autorisent la publicité de ces engins, ils interdisent la publicité directe ou indirecte de véhicule présenté en infraction.

## **AGRICULTURE**

### **Et maintenant du fipronil dans le lait**

L'instruction sur l'intoxication d'abeilles se poursuit ; elle nous réserve encore des découvertes fracassantes. Le Juge d'instruction de Saint-Gaudens vient de nous donner connaissance, ainsi qu'aux autres parties civiles du nouveau rapport d'expertise établi par Madame GRENIER LOUS-TALOT (CNRS) qui conclut à la présence de FIPRONIL dans les abeilles et dans le lait.

Les échantillons d'abeilles prélevés chez des apiculteurs, transmis sous scellés présentent des taux de FIPRONIL et l'un de ses métabolites (le sulfone) à des seuils très importants à importants pouvant entraîner la mortalité des abeilles (toxicité aïgue 4 ug par ingestion et 6 ug par contact).

Dans les échantillons de laits, le FIPRONIL et deux métabolites sont détectés mais non quantifiés ; par contre, le dérivé Sulfine (un métabolite) a été quantifié sous forme de traces.

### **Organismes Génétiquement Modifiés : la résistance se poursuit**

Les agriculteurs biologiques de Midi-Pyrénées (GDAB MP) et notre fédération régionale des associations de protection de l'environnement (UMINATE), en accord avec les maires de LE PLAN et de BAX plusieurs conseillers régionaux et généraux de Haute-Garonne, ont organisé le 8 juillet une journée de soutien aux maires qui ont pris ou souhaitent prendre des arrêtés d'interdiction d'essais d'OGM sur leur commune.

1- Cette journée a été l'occasion d'apporter des informations et des conseils aux élus sur les arrêtés municipaux d'interdiction de cultures OGM en plein champ qui font courir des dangers, aussi bien à l'agriculture qu'à l'environnement, puisque par dissémination ils peuvent contaminer de façon irréversible les cultures traditionnelles, les semences et l'environnement, le patrimoine génétique naturel, la biodiversité. Ainsi, la région Midi-Pyrénées, première région de productions agricoles de qualité verrait disparaître l'agriculture biologique et verrait les efforts de tous les agriculteurs sous signes officiels de qualité cherchant à promouvoir la traçabilité et préserver leur terroir, réduits à néant.

2-La plupart des responsables associatifs (consommateurs, assoc de défense de l'environnement, naturalistes, agriculteurs...) mais aussi plusieurs élus (Conseil Régional, Conseil Général, Député, Maires) ont exprimé leur refus des OGM au nom du principe de précaution devant la presse (France info, RTL, FRANCE 3 SUD, La Dépêche). D'autres démarches de sensibilisation de l'opinion publique sont prévues, notamment des états généraux de l'environnement en Midi-Pyrénées qui seront prochainement organisés par UMINATE.

3-les tribunaux administratifs commencent à reconnaître certains arguments et une jurisprudence se constitue. Le Maire de la commune de MOUCHAN (GERS) a pris successivement 5 arrêtés ; au final, le Préfet qui avait demandé l'annulation (pour entrave à la liberté de commerce) a été débouté devant le Tribunal Administratif de PAU qui reconnaît que les Maires ont un pouvoir de police. On notera aussi la victoire du Maire de BAX (très peu médiatisée !!!) dont l'arrêté municipal était pourtant jugé illégal par le Préfet. Le Tribunal Administratif de Toulouse a entendu ses arguments pour l'interdiction de cultures d'OGM sur un périmètre autour de maraîchers biologiques.

4-Une coopération entre les différentes parti-prenantes devrait se traduire rapidement par la constitution d'un fond pour venir en aide aux communes s'opposant aux OGM. Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Conseil Général de Haute-Garonne ont décidé de débloquent des aides financières afin d'apporter un conseil et une assistance technique aux élus locaux.

En parallèle, de nombreux essais en plein champ ont fait l'objet de destructions dans le cadre d'actes de désobéissance civile en plein jour ou anonymes, malgré la répression très sévère promises par l'Etat.

Par ailleurs plusieurs agriculteurs ont volontairement renoncé à la réalisation d'expérimentations qui avaient pourtant été autorisées par l'Etat.

## TRANSPORTS

### La relance d'un tunnel sans issue dans la vallée de Luchon !

#### Communiqué de presse de Nature Comminges :

L'association NATURE COMMINGES, tient à exprimer son étonnement envers certaines déclarations récemment parues dans la presse locale au sujet du projet de Tunnel routier Luchon-Benasque.

Dans l'édition du 25 août 2004 de la Dépêche du Midi (« Verra-t-on un jour le bout du Tunnel ? »), il figurait que ce projet de franchissement routier semblait aujourd'hui « *en phase d'aboutissement* ». Or, si ce projet, porté depuis des années par l'association Eurotunnel Luchon-Benasque a bel et bien été inscrit à l'ordre du jour de la commission « Infrastructures » du 6 mai 2003 du Comité de Bassin d'Emploi du Comminges, les élus et les personnes présentes ont émis de nombreuses réserves sur sa réalisation ; le choix de lancer une étude de faisabilité était destiné à y voir plus clair et ne préjugait en rien d'une quelconque prise de décision.

A l'heure où l'Etat connaît des retards de financements sur des axes retenus dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, (déviations de Fos et Saint-Béat), où la Région Midi-Pyrénées et l'Europe tendent à privilégier un projet régional multimodal basé sur la complémentarité rail-route, l'empressement pour réaliser ce type de projet routier en l'absence d'accords de coopération économique engagés entre les vallées concernées apparaît totalement à contre-courant : à la fois pour des questions de sécurité (on pense à l'accident du tunnel du Mont-Blanc), mais aussi parce que le gâchis de l'espace, le coût écologique croissant, la mobilisation de capitaux qu'il exige apparaissent de plus en plus insupportables à la collectivité (1).

Un tunnel par la vallée de Luchon traverserait le site de la vallée de la Pique, aux multiples enjeux patrimoniaux, et le site protégé de la vallée de l'Esera, pour gagner seulement 15.kms par rapport au trajet Toulouse-Saragosse via le tunnel du Somport, 61 kms sur le même trajet via Lérida, 4 km par rapport au trajet Saint-Gaudens-Huesca via Bielsa. A cela s'ajoutent des impacts indirects liés à une augmentation du trafic déjà conséquent (4800 véhicules/jour sur la RD 125 jusqu'à Luchon), et leur cortège de nuisances dans une vallée touristique.

Il nous semble plus cohérent que tous les moyens possibles soient mobilisés pour rééquilibrer impérativement les modes de transports au profit du feroutage et du transport ferroviaire de voyageurs. Il s'agit d'une alternative crédible et moins coûteuse, si l'on commence d'abord par entretenir ou restaurer l'existant, telle la Ligne Paris-Montréjeau-Luchon (2). Indéniablement, le rail présente l'énorme avantage pour l'environnement, celui d'éviter un gaspillage structurel de pétrole et son cortège de gaz à effet de Serre.

#### (1) En comparaison avec les Alpes, les Pyrénées supportent :

-davantage de trafic de marchandises (63 millions de tonnes contre 51 millions en 1995) ;  
-davantage de poids lourds : passage de plus de 90% de marchandises par la route contre 83% pour les Alpes ;

-davantage de transit, c'est à dire des marchandises qui ne font que traverser la France : moitié du trafic-échange entre la France et la péninsule ibérique (plus de 5600 poids lourds par jour).

Cette situation présente une particularité : le trafic passe par les deux extrémités de la chaîne, c'est à dire par Bariatou et le Perthus. Elle engendre des risques énormes pour l'avenir. Entre 1986 et 1997, le trafic des poids lourds internationaux a été multiplié par 3,9 à Bariatou, par 2,6 au Perthus, contre une augmentation de 2,8 pour les Alpes. Devant ce constat, la question pour l'avenir est simple. Si l'on regarde les possibilités techniques de passage d'axes routiers, même en tablant sur une augmentation faible de poids lourds, ce sont 50.000 poids lourds qui devraient traverser les Pyrénées à l'horizon 2015.

(2) Rappelons à titre de comparaison que, d'après l'étude ERES (à la demande du Gouvernement d'Aragon), le coût du tunnel du Somport et ses 8,6 kms de goudron s'est élevé à 14 milliards de francs. Avec la même somme, on aurait pu rouvrir et moderniser 274 kms de la ligne Pau-Oloron-Canfranc-Saragosse.